

Montréal, le 13 avril 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)
et par courriel

À : Gazifère et les intervenants

Objet : Demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour l'approbation du plan d'approvisionnement et pour la modification des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 et du 1^{er} janvier 2022
Dossier R-4122-2020, Phase 3B

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la communication de Gazifère, l'informant qu'elle prévoit déposer une version révisée de son dossier tarifaire 2021¹.

La Régie tient à souligner que son calendrier réglementaire des prochains mois est très chargé et qu'elle dispose de peu de flexibilité pour reporter l'audience. La Régie maintient donc l'audience de la phase 3B tel que prévu à la décision D-2020-178², soit du **3 au 6 mai 2021**. De plus, elle demande à Gazifère de déposer la mise à jour de son dossier tarifaire **au plus tard le 26 avril 2021 à 12 h**.

Afin de s'assurer que les intervenants disposeront de suffisamment de temps de contre-interrogatoire pour palier le court délai entre le dépôt de la mise à jour et le début de l'audience, la Régie sera disponible pour la **poursuite de l'audience, si nécessaire, les 10 et 11 mai 2021**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml

¹ Pièce [B-0240](#).

² [Page 7](#).